

**COMMUNE DE HOCHSTETT**  
**PROCES VERBAL**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**28 février 2020**

**Sous la présidence de M. Clément JUNG, Maire**

**Présents** : LAUGEL Antoine, SCHWARTZ Bernard, WENDLING Cyril, OSTER Marie-Paule, ROESCH Caroline, BURG Daniel, HOLLENDER Claudia, WEIBEL Sébastien, REISS Daniel

**Absente excusée** : LEBEAU Marie-José donne procuration à ROESCH Caroline

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL du 19 Novembre 2019**

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents à ladite réunion.

**2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Claudia HOLLENDER est nommée secrétaire de la séance de ce jour.

**3. COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2019**

Le Maire présente aux élus le Compte Administratif Principal 2019 de la Commune de Hochstett appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal,

- **considérant** que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées

\* **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2019 présenté par le Maire et arrêté comme suit:

Section d'investissement

Dépenses :	26 833,42
Recettes :	<u>177 856,60</u>
<b>Excédent:</b>	<b>151 023,18</b>

Section de fonctionnement

Dépenses :	69 311,36
Recettes :	<u>352 606,70</u>
<b>Excédent :</b>	<b>283 295,34</b>

**EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES 434 318,52 €**

**Constatant** que le compte administratif présente

un excédent d'investissement de	151 023,18 €
un excédent de fonctionnement de	283 295,34 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement 2019 comme suit :

- 001 Excédent d'investissement 151 023,18 €
- 002 Excédent de fonctionnement 283 295,34 €

Monsieur Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

Adoptée à l'unanimité

#### 4. APPROBATION DU COMPTE DU GESTION DU TRESORIER.

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier de Haguenau pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019;
- considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections *du budget Principal*
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec le compte administratif,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le Trésorier de Haguenau n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité

#### 5. ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe les conseillers, d'une demande parvenue par Monsieur le Trésorier, d'admission de titres de recettes, en non-valeur pour un montant de **240 €**.

Il précise que cette décision ne vaut en aucun cas remise de dette et que le débiteur pourra être poursuivi ultérieurement s'il revenait à meilleure fortune ; cette procédure visant simplement à désengager la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** d'admettre en non-valeur le montant de **240 €** au Budget Communal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

#### 6. MISE AUX NORMES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DE LA SONNERIE DES CLOCHES

Monsieur Antoine LAUGEL présente aux conseillers, un devis émanant de la société André Voegelé pour permettre la remise aux normes de l'installation électrique de la sonnerie des cloches de l'Eglise.

En effet, à la suite de l'entretien annuel, l'entreprise chargée de ce contrôle, a détecté des anomalies entraînant une mise aux normes de l'ensemble de l'installation.

Ce devis comprend les fournitures nécessaires de câblage et de fixations ainsi que la main d'œuvre nécessaire à la réalisation des travaux.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de procéder aux travaux nécessaires pour permettre la remise aux normes de l'installation électrique de la sonnerie des cloches pour un montant de **2 408,00 € HT** à savoir :

- |                          |               |
|--------------------------|---------------|
| • Fournitures            | 1 096.00 € HT |
| • Travaux de techniciens | 1 260.00 € HT |
| • Frais de transport     | 52.00 € HT    |

**AUTORISE** le Maire à signer le devis

Adoptée à l'unanimité

## 7. DEMANDE DE SUBVENTION : 1 ROSE 1 ESPOIR

Madame Caroline ROESCH, explique aux conseillers l'action qui se déroulera le 25 avril prochain dans la Commune de Hochstett par les motards « 1 Rose 1 Espoir ».

Cette initiative rassemble motards et bénévoles investis dans la lutte contre le cancer, qui proposeront de foyers en foyers une rose contre un don. Il est précisé que les dons sont intégralement reversés à la ligue 67 contre le Cancer.

Dans cette optique, l'association sollicite le Conseil municipal pour l'attribution d'une subvention permettant de couvrir l'achat des roses prévues pour la Commune de Hochstett, à savoir

→ 45 € (0,45 € x 100 roses)

Le Maire propose d'augmenter le plafond de ce don à un montant total de 100 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

**ACCORDE** la subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents y relatifs

(Adoptée à l'unanimité)